

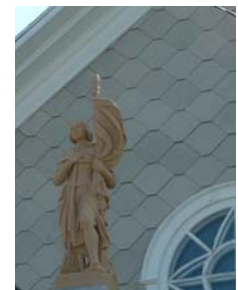
Avec ou sans église :

FAIRE FACE À L'INÉVITABLE

chantier de concertation

Cahier de participation
de

SAMEDI 6 NOVEMBRE 2010
EN L'ÉGLISE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI



Coordination des travaux

Nadia Fillion, agente de développement culturel, CLD de La Mitis

Conception, recherche, rédaction

Nadia Fillion, agente de développement culturel, CLD de La Mitis

Collaboration spéciale au contenu et à l'organisation

Gabriel Dumont, technicien en aménagement, MRC de La Mitis

Stéphanie Francoeur, agente de bureau, CLD de La Mitis

Louise Pelletier, réceptionniste, MRC de La Mitis

Comité de travail

Martine Caron, conseillère au développement, CLD de La Mitis

Paul Gingras, aménagiste, MRC de La Mitis

Gisèle Hallé, agente de développement rural, CLD de La Mitis

Kathy Laplante, agente de développement rural, CLD de La Mitis

Benoit Lorrain-Cayer, agent de développement rural, CLD de La Mitis

Luc Noppen, professeur, Institut du patrimoine, Université du Québec à Montréal

Crédits photographiques

MRC de La Mitis/CLD de La Mitis, photographies no.1, 3 et 5

Fondation du patrimoine religieux du Québec, photographie no.2 et 4

Bibliothèque et archives nationales du Québec, photographie no.4

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Organisateurs	1
Partenaires	1
Programmation	2
Allocution de bienvenue	
Monsieur Michel Côté, préfet, MRC de La Mitis.....	4
Monseigneur Pierre-André Fournier, archevêque, Diocèse de Rimouski.....	4
Des conversions d'églises au Québec : un premier bilan	6
Exemples de changement de vocation	
Saint-Gabriel-de-la-Durantaye.....	6
Sainte-Françoise-de-Lotbinière.....	6
Mise en contexte des ateliers	
Atelier 1 : Maintenir l'église ou la reprendre au nom de la société civile.....	8
Atelier 2 : Élaborer un projet de développement d'une église.....	12
Synthèse et discussion sur l'avenir mitissien des lieux de culte	16
Mot de clôture	16

INTRODUCTION

Lors de la Journée de réflexion sur l'avenir des églises (2009), les organisateurs souhaitaient que cet événement bas-laurentien provoque le besoin, dans les collectivités, de créer des occasions de concertation et de réflexion sur le sujet. C'est dans ce contexte que la MRC de La Mitis vous propose cette journée où les citoyens de La Mitis se penchent sur les nouvelles réalités et contraintes vécues par les gestionnaires de lieux de culte. À ce sujet, un nouvel enjeu est apparu au cours des dernières années : celui de déterminer l'avenir de ces édifices.

Cette situation soulève plusieurs questions, d'ordre religieux bien sûr, mais aussi d'ordre patrimonial, urbanistique, légal et financier:

- Quels lieux de culte devraient être maintenus et dans quelles conditions?
- Comment conserver et mettre en valeur un maximum de biens mobiliers et immobiliers de ce patrimoine?
- De quelle manière assurer une réaffectation respectueuse et harmonisée de ces bâtiments qui marquent le cadre bâti, le paysage et le dynamisme des communautés?
- Quelle nouvelle vocation peut-on offrir à ces édifices et quels bénéfices peuvent-ils en retirer la population?

Des pistes de réflexions et d'actions sur ces questions sont présentées dans le cadre de cette journée où le partage d'expériences et d'observations est garanti!

ORGANISATEURS



CHAIRE

de recherche du Canada
en patrimoine urbain

ESG UQÀM

et



La MRC de La Mitis est une corporation municipale qui exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi. Elle voit à la planification régionale en vu d'un développement stratégique de différents secteurs, dont ceux de l'aménagement du territoire ainsi que ceux de la ruralité et de la culture. La MRC de La Mitis considère important de prendre un moment de réflexion collectif quant à l'avenir associé aux édifices que sont les lieux de culte et qui touchent les différentes compétences dont la MRC de La Mitis est responsable.

La Chaire de recherche en patrimoine urbain a été créée en juin 2001 à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ; elle a été intégrée à l'Institut du patrimoine, mis sur pied en 2005. Les travaux qui y sont menés explorent la patrimonialisation du paysage construit dans les villes du XXI^e siècle, où l'accroissement des échanges et la mobilité des populations imposent de nouveaux enjeux à l'identification, la conservation et la mise en valeur de l'héritage. L'Équipe de la Chaire de recherche en patrimoine urbain travaille en concertation avec plusieurs organisations et municipalités en proposant de recycler leur patrimoine dans des projets de développement qui engagent les forces vives de notre société (www.patrimoine.uqam.qc).

PARTENAIRES



PROGRAMMATION

- 8 h 30 **Inscription**
- 9 h **Allocutions de bienvenue**
Monsieur Michel Côté, *préfet, MRC de La Mitis*
et
Mgr Pierre-André Fournier, *archevêque, Diocèse de Rimouski*
- 10 h **Des conversions d'églises au Québec : un premier bilan**
Monsieur Luc Noppen, *professeur, Université du Québec à Montréal*
et
Madame Lyne Bernier, *doctorante, Université du Québec à Montréal*
- 10 h 30 **Pause**
- 11 h **Exemples de changement de vocation:**
- Saint-Gabriel-de-la-Durantaye, MRC de Bellechasse
Monsieur Pierre Bolduc, *membre bénévole, Comité de transformation et d'adaptation de l'église*
et
Monsieur Claude Lepage, *agent de développement culturel, MRC de Bellechasse*
 - Sainte-Françoise-de-Lotbinière, MRC de Bécancour
Mario Lyonnais, *maire, Municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière*
- 11 h 30
- 12 h **Dîner**
- 13 h 30 **Atelier 1: Maintenir l'église ou la reprendre au nom de la société civile**
(études, carnet de santé, processus d'acquisition, programme de conservation, régime de propriété, etc.)
- Atelier 2: Élaborer un projet de développement d'une église**
(former une association, recherche d'un nouvel usage/d'usages partagés, financement du projet, etc.)
- 14 h 30 **Pause**
- 15 h **Atelier 1: Reprise**
- Atelier 2: Reprise**
- 16 h **Synthèse de la journée et projets d'avenir communs mitissiens**
- 16 h 30 **Allocution de clôture**
Monsieur Michel Côté, *préfet, MRC de La Mitis*

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

Monsieur Michel Côté
Préfet
MRC de La Mitis

Le patrimoine religieux et l'avenir des églises sont des questions qui concernent tant les responsables religieux, les paroissiens, les passionnés d'histoire et les citoyens préoccupés par la préservation de notre patrimoine. Cet intérêt vient du fait qu'il y est question de notre culture commune, de nos arts et de notre cadre de vie.

Nous vous proposons aujourd'hui de partir du précepte que les églises ont une portée sociale qui fait en sorte que nous devons, collectivement, nous demander comment assurer la viabilité de ces bâtiments avant même que les problèmes économiques et physiques deviennent insurmontables : soyons proactifs et profitons du temps qui nous est alloué pour développer des projets qui pourraient décharger les communautés religieuses de fardeaux trop lourds, sans compromettre leur contribution à l'organisation sociale.

Il nous apparaît essentiel de s'enquérir des expériences vécues dans des communautés similaires aux nôtres afin de prendre des décisions éclairées pour le bénéfice de tous et qui marqueront le Québec de demain. Collectivement, nous aurons des choix, parfois difficiles à faire, qui devront prendre en considérations les nouvelles réalités religieuses ainsi que les besoins et ressources des collectivités.

Je vous convie à faire donc à l'échange et à la réflexion au cours de cette journée qui vous appartient. Tentons, ensemble, de dégager des pistes de solutions et des éléments d'entraide quant au futur de nos églises, ces bâtiments symboliques.

**Monseigneur
Pierre-André Fournier**
Archevêque
Diocèse de Rimouski

La composition de notre assemblée est complètement en opposition avec un esprit de clocher. Cette assemblée compte des gens de différentes municipalités avec des responsabilités soit civiles, soit pastorales. Nous sommes à une croisée des chemins pour notre futur. La vitalité des municipalités et des paroisses a un même destin. L'inévitable pour l'avenir, c'est de trouver ensemble de nouvelles voies de solidarité : gouvernements, municipalités, paroisses, institutions parapubliques, etc.

Alors curé à Saint-Roch de Québec, M. Luc Noppen, professeur de l'histoire de l'art, m'a dit : « Si tu veux détruire le quartier Saint-Roch, mets l'église à terre. » L'église est un lieu de référence non seulement par ses pierres et son architecture, mais par les pierres vivantes, les personnes qui constituent la vie qui se passe entre ses murs : culte, mouvements, groupes d'entraide, catéchèse, etc.

Si le diocèse de Rimouski vise à conserver ses églises ouvertes, c'est à la fois pour préserver le patrimoine bâti mais aussi, et surtout, pour promouvoir le développement de communautés dynamiques qui ont besoin de lieux de rassemblement. Quelle heureuse nouvelle que ce partenariat fabrique-municipalité qui fait de nouveaux adeptes : Saint-Jean-de-Dieu, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Elzéar, Saint-Laurent-de-Matapédia! Plusieurs autres milieux sont en processus de négociation partenariale. Le double patrimoine est pris en compte. Puisse cette journée être féconde en nouvelles initiatives!

Voulons-nous laisser aux jeunes un héritage d'excellence et de transcendance? Cette génération y a aussi droit.

DES CONVERSIONS D'ÉGLISES AU QUÉBEC : UN PREMIER BILAN

Madame Lyne Bernier
Doctorante
UQAM
et

Monsieur Luc Noppen
Professeur
Institut du patrimoine de
l'UQAM
et
Titulaire
Chaire de recherche
du Canada
en patrimoine urbain_ESG

Depuis quelques mois nous menons à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) une enquête sur les conversions d'églises qui ont eu cours au Québec, depuis maintenant plus d'un siècle. Le but est de recueillir suffisamment d'informations et de documenter de façon détaillée des cas exemplaires pour publier un *Guide de la conversion des églises*, en 2011.

La présentation, largement illustrée, insistera sur quelques données de base : nombre d'églises converties, nouveaux usages, usages partagés, prix de vente. Puis, à travers une série d'exemples de conversions récentes, nous tenterons d'expliquer l'échec de certains projets et les conditions de la réussite qui ont couronné de succès d'autres projets.

Dans l'ensemble, la présentation démontrera comment les projets de conversion à destination communautaire sont bien accueillis et qu'ils permettent de contribuer à la pérennisation du patrimoine ecclésial.

EXEMPLES DE CHANGEMENT DE VOCATION

SAINT-GABRIEL-DE-LA- DURANTAYE

Monsieur Pierre Bolduc
Membre
Comité de transformation
et d'adaptation de l'église
et

Monsieur Claude Lepage
Agente de dév. culturel
MRC de Bellechasse

La municipalité de La Durantaye, communauté de 700 âmes était confrontée à deux problématiques. D'une part, la salle communautaire existante était désuète et ne répondait plus aux normes. D'autre part l'église nécessitait des investissements de plus en plus importants pour son maintien. C'est ainsi qu'un comité est né afin de réaliser un projet permettant de pourvoir la municipalité d'un lieu approprié en mesure de répondre aux besoins de la communauté tout en conservant les activités liées au culte.

La présentation a pour objectif de dresser un historique du projet et de cerner les différentes étapes conduisant à son succès.

SAINTE-FRANÇOISE-DE- LOTBINIÈRE

Monsieur Mario Lyonnais
Maire
Municipalité de Sainte-
Françoise-de-Lotbinière

La municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière présente aussi un projet de salle multifonctionnelle dont l'envergure diffère. L'expérience a permis de maximiser l'utilisation de l'église en la transformant en une salle multifonctionnelle où se côtoient les activités religieuses, sociales, culturelles et physiques. Ce projet, concrétisé en 1997, a été réalisé grâce à l'appui de la municipalité et de ses 500 citoyens.

MISE EN CONTEXTE DES ATELIERS

ATELIER 1 :
MAINTENIR L'ÉGLISE OU LA
REPRENDRE AU NOM DE LA
SOCIÉTÉ CIVILE :
ÉTUDES, CARNET DE SANTÉ,
PROCESSUS D'ACQUISITION,
RÉGIME DE PROPRIÉTÉ,
PROGRAMME DE
CONSERVATION, ETC.

Pour envisager l'avenir d'une église avec confiance – c'est d'ailleurs le cas de tout bâtiment patrimonial – il faut évaluer l'état du bâtiment. Aucun organisme subventionnaire ou municipalité ne s'engagera sur un bâtiment d'envergure sans savoir quelle est l'ampleur des investissements qui seront requis pour assurer sa pérennité. De la même façon, tous les partenaires à un projet de conservation et de mise en valeur voudront savoir quel est l'intérêt patrimonial de l'église ciblée.

L'évaluation patrimoniale consiste à faire ressortir les différentes valeurs patrimoniales du bâtiment, de son site et des objets ou œuvres d'art qu'il recèle. Il s'agit par exemple d'établir les valeurs d'âge, d'art, de matérialité et de position en dressant un inventaire, en explorant l'histoire et en utilisant des exemples comparatifs (des églises de la région, plus anciennes, moins bien conservées, etc.). L'évaluation patrimoniale doit en effet fournir des arguments qui supportent la conservation de l'église et justifient l'investissement de fonds, notamment publics. Si on prétend qu'une église a une valeur patrimoniale, encore faut-il être en mesure de dire ce dont il s'agit. L'évaluation par le système de valeurs mesure en quelque sorte l'affection dont jouit le bâtiment dans sa communauté, expose les raisons de cette affection (ou fierté) ; elle valide des intuitions et supporte l'émergence d'un discours interprétatif. Cette évaluation peut-être menée par un expert, mais doit se baser sur la perception qu'ont les paroissiens/résidents du monument. Elle peut se faire église par église, mais aussi être réalisée à l'échelle d'une ville ou d'une MRC.

Pour les fins de la gestion du Programme de restauration des lieux de culte, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a procédé, via les Tables régionales à une évaluation des églises de chaque région du Québec. Il s'agit d'une évaluation *top-down*, effectuée par des experts et qui ne concerne que le programme de subventions mentionné. Cette évaluation quantitative (exprimée en A, B, C, etc.) ne doit en aucun cas être interprétée comme un jugement global sur les valeurs patrimoniales des églises. La rencontre d'aujourd'hui ne vise en effet pas à déceler les plus excellentes églises du point de vue de l'histoire et de l'art à travers le Québec, mais plutôt à mettre en évidence les valeurs d'édifices qui ont toujours été au centre de la communauté et que cette communauté désire conserver comme patrimoine collectif.

De son côté, le carnet de santé dresse un bilan de l'état de conservation du bâtiment ; il décèle les défauts, lacunes ou bris et propose des correctifs et remèdes ; il évalue les coûts d'intervention requis. Ce document est préparé par un professionnel autorisé (architecte ou ingénieur) qui engage sa responsabilité professionnelle dans cet exercice.

Le carnet de santé et le budget d'opération de la paroisse sont deux indicateurs importants de la viabilité d'un lieu de culte. Au delà des coûts de restauration/réparation qu'une paroisse doit envisager, l'équilibre entre les revenus et les dépenses d'opération est une donnée cruciale qu'il faut pouvoir projeter dans

le temps. Lorsque les coûts de restauration/réparation dépassent les capacités de la paroisse et que de surcroît l'équilibre budgétaire est fragile, il y a lieu d'explorer de nouvelles avenues.

Si une campagne de levée de fonds (financement) peut apparaître comme une solution, il faut comprendre qu'il ne s'agit que d'une solution temporaire. En effet, si l'équilibre budgétaire n'est pas atteint de façon récurrente, les campagnes sont à recommencer sans arrêt, épuisant les sollicités et les sollicités. La question qui se pose en fait : l'usage qui est fait du bâtiment suffit-il à produire un revenu suffisant pour voir à son maintien, à moyen et à long terme ? Ce revenu suffit-il à assurer des travaux majeurs de restauration/rénovation lorsqu'il y a lieu de les effectuer ? À elle seule l'évolution du contexte socio-économique permet d'affirmer qu'il est à peu près impossible de maintenir une église ouverte au culte avec la seule contribution des paroissiens : les coûts sont en hausse croissante et les fidèles, dont le nombre est en baisse, sont aussi des contribuables très sollicités par ailleurs. On peut faire image en disant que les contributions généreuses autrefois versées à l'Église sont aujourd'hui prélevées par les différents niveaux de gouvernement, notamment municipal, qui a pris charge différents services de proximité dont s'occupait autrefois l'Église.

Pour assurer la pérennité de l'église, au cœur du village, au centre de la paroisse, il faut donc trouver un nouveau régime de propriété qui permette de générer de nouveaux revenus. Il semble évident que les organismes subventionnaires et les municipalités ne financeront pas directement le maintien d'un bâtiment qui ne servirait que de lieu de culte. Et, comme la Loi sur les fabriques ne permet pas à une fabrique d'être le promoteur d'un projet de développement ou d'administrer autre chose que des édifices dédiés au culte, il faut inventer un régime de propriété qui permette à l'église d'accueillir d'autres usages et qui soulage la paroisse des dépenses de maintien et d'entretien d'un édifice trop vaste et trop peu utilisé. Dans cette voie, les solutions sont multiples : plusieurs municipalités aident la paroisse en échange d'un droit d'utilisation des lieux à des fins municipales en dehors des plages requises par le service divin. À l'opposé, plusieurs municipalités ou OBNL sont devenues propriétaires de l'église et la paroisse bénéficie d'un espace dédié au culte. Entre les deux cas de figure, une grande variété de solutions a déjà été mise de l'avant ; elles peuvent inspirer la réflexion sur des projets de conservation et de mise en valeur de l'église.

Localement il faut donc dégager un consensus à savoir quelle organisation est la mieux placée pour porter ce dossier et assurer la conservation et la mise en valeur de l'église. C'est ce propriétaire qui aura à gérer l'usage partagé, les nouveaux usages. Il va de soi qu'une paroisse peut louer des espaces et en tirer un revenu supplémentaire, tout comme à l'opposé l'usage public des lieux permet d'envisager une contribution de fonds publics. La difficulté consiste toujours à trouver une entente entre le propriétaire actuel (la fabrique) et un nouveau propriétaire potentiel (la municipalité, un OBNL), mais encore là des dizaines d'exemples existants peuvent nous inspirer.

ATELIER 2 :
ÉLABORER UN PROJET DE
DÉVELOPPEMENT D'UNE
ÉGLISE :
FORMER UNE ASSOCIATION,
RECHERCHE D'UN NOUVEL
USAGE/D'USAGES PARTAGÉS,
FINANCEMENT DU PROJET, ...

Pour préparer un projet de développement qui supporte la conservation de l'église, il faut d'abord se doter de deux éléments:

- Une vision commune, consensuelle et inclusive. La communauté veut garder son église au service de la collectivité pour un ensemble de raisons ; cette volonté de conserver concerne l'église, le presbytère ? le site ? le cimetière ? les œuvres d'arts et objets patrimoniaux ? Cette vision prend la mesure de l'affection patrimoniale et permet d'entrevoir quel type d'efforts la communauté est prête à investir dans ce projet collectif.
- Un inventaire détaillé et réaliste faisant état des besoins du milieu (proximité, région) en termes d'espaces, d'équipements collectifs (sociaux, communautaires, culturels, etc.) à court moyen et long terme.

La conservation de l'église ne sera possible que si la collectivité s'y engage et cela en l'utilisant au point de permettre l'atteinte d'un équilibre financier. Il n'est pas nécessaire d'avoir un/des usages dont la somme établit « une rentabilité ». Il faut savoir que plus l'église est perçue comme ayant une valeur patrimoniale dans son milieu, plus les élus locaux se sentiront autorisés à y investir des fonds publics ; plus aussi ils pourront chercher à y établir des activités qui contribuent à la qualité de vie des citoyens. La valeur d'usage recherchée est donc autant symbolique qu'économique. Elle découle d'une détermination des priorités collectives : veut-on plus de trottoirs ou garder l'église, en sachant que les trottoirs viendront bien un jour.

Deux écueils à éviter :

- Faire un projet qui exclut d'emblée les paroissiens et leur lieu de culte. Un projet ne sera assuré de succès que s'il rallie le plus grand nombre d'adhésions. Les fidèles, même peu nombreux, sont concernés au premier chef par l'avenir de leur église.
- Tenter de bâtir un projet avec les seuls paroissiens actifs. La vision et l'évaluation des besoins du milieu permettent d'esquisser les grandes lignes du projet qui doivent être soumises à une vaste consultation, de préférence dans l'église, mais à destination de toute la collectivité. Les commentaires et critiques formulés permettent alors de moduler et parfaire le projet, dans le but de faire consensus.

Il ne sert à rien de convoquer des assemblées sans fin dans lesquelles les citoyens sont invités à définir un projet. Les paroissiens actifs sont trop souvent las de tenir le fort et n'ont plus l'énergie de commencer une fois de plus ; les résidants non pratiquants ont souvent recours à une pensée magique et peuvent formuler des idées qui heurtent de front les valeurs des pratiquants. On ne peut faire un projet qui laisse l'impression qu'un groupe extérieur à la communauté paroissiale cherche à s'emparer de l'église, pas plus qu'on mobilisera des citoyens pour une aventure qui ne serait que paroissiale.

Dès que les premières lignes du projet sont esquissées, il faut former un groupe d'acteurs aptes à le porter et qui jouissent de la confiance du milieu. Cette première association devra avoir un statut juridique si elle veut pouvoir bénéficier de subventions dédiées au développement de projets dans le milieu. Il est important de franchir dans l'ordre un certain nombre d'étapes d'organisation puisque les décisions prises dès le départ (objectifs, charte, etc.) seront déterminantes par la

suite en vue de l'obtention de subventions ou de dégrèvements de taxes municipales, par exemple.

Parmi les projets de mise en valeur, certains trouveront du financement, d'autres pas. Tout simplement parce qu'un certain nombre d'usages que l'on serait porté à inventer ne sont pas couverts par des programmes existants. On peut difficilement réinventer le monde lorsqu'il s'agit de sauver une église.

Établir une vision, explorer les besoins du milieu et les confronter à un potentiel de réutilisation de l'église, détailler un régime de propriété, fonder une association, établir un projet, trouver du financement, un ensemble de démarches auxquelles il faut consacrer de trois à cinq années...

L'église est perçue au Québec comme un lieu communautaire. Les projets qui privatisent ces lieux sont peu appréciés ; peu d'exemples ont été couronnés de succès. Un peu partout, des églises vides qui ont attiré des promoteurs qui ont failli ; elles devront bientôt être démolies et il y a fort à parier que ce sont les municipalités qui auront à défrayer le coût de ces démolitions (de 150 000 \$ à 400 000 \$, selon le cas). On a donc le choix : investir dans un projet collectif ou subventionner la démolition.

NOTES

PROJETS D'AVENIR MITISSIENS

À partir de maintenant, nous ne pouvons plus nous fermer les yeux sur les enjeux qui touchent nos collectivités concernant les lieux de culte.

Il faut se questionner sur les actions à poser individuellement, mais surtout ensemble afin de s'assurer que les impacts de nos décisions portent la marque de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de l'intégrité de l'environnement de façon à laisser un héritage dont les générations futures seront fières.

Alors, comment assurer une démarche cohérente dans La Mitis ?

MOT DE CLÔTURE

Monsieur Michel Côté
Préfet
MRC de La Mitis

Au cours de cette journée, vous avez échangé, discuté mais surtout vous avez beaucoup réfléchi autour des voies et moyens pour réaliser l'objectif principal de la journée, à savoir une meilleure connaissance de la situation et des moyens mis à votre disposition en vue de planifier l'avenir de nos églises et de leur impact social.

La grande efficacité et l'implication dont vous avez fait preuve tout au long de la journée me confortent et m'assurent que la journée facilitera nos interventions à venir. Je dis «faciliter» car cet avenir, nous en somme conscient, demandera beaucoup de travail : le plus difficile reste sans doute à faire. Mais je suis convaincu que nous allons nous mobiliser pour réussir ce défi formidable.

Dans cette perspective, j'aimerais saisir cette occasion pour vous rappeler que la MRC de La Mitis peut vous accompagner, si vous le désirez, dans vos projets d'aménagement et de développement par l'entremise des services que nous offrons.

Avant de terminer mon propos, je voudrais féliciter et remercier sincèrement les conférenciers, les partenaires et la maîtresse de cérémonie dont la qualité des interventions a permis à cet événement d'atteindre ses objectifs. Je voudrais également réitérer mes sincères félicitations à tous les participants car, sans leur engagement et leur assiduité, cet événement n'aurait pas eu le succès que l'on a noté.

En terminant, j'aimerais vous laisser sur cette réflexion : un proverbe dit que L'avenir appartient aux audacieux. Mais qu'est-ce que l'audace? L'audace c'est la bougie d'allumage, ce qui pousse à l'action. C'est aussi défier les conventions, foncer malgré les risques d'échec, c'est faire les choses comme elles n'ont jamais été faites. Rappelez-vous qu'il n'y a pas d'idées trop farfelues, de projets trop fous, ni d'obstacles insurmontables. En un mot : OSONS!

